

SYNDEX, CABINET D'EXPERTISE SPÉCIALISÉ DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES REPRÉSENTANT·E·S DES SALARIÉ·E·S, PUBLIE LES RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE SUR LE TÉLÉTRAVAIL

Syndex a mené du 25 mai au 7 juin 2021 une enquête en ligne auprès de représentant·e·s du personnel afin d'évaluer la situation du télétravail dans leur entreprise 15 mois après le premier confinement.

Près de 600 personnes ont répondu.

> Plus de la moitié des répondants déclarent bénéficier d'un cadre pour le télétravail

Interrogés sur le cadre du télétravail dans leur entreprise en dehors de la crise sanitaire, plus de la moitié des représentants des salariés répondent travailler dans une entreprise dotée d'un accord de télétravail (49%) ou d'une charte (10%). Ils sont 22% à déclarer que le télétravail n'existe pas faute de cadre et 19% à déclarer qu'il est pratiqué de façon informelle. Sur le nombre de jours par semaine, les accords et pratiques en place sont de 2 jours par semaine pour un tiers des répondants et de 1 jour par semaine pour un autre tiers.

> Une présence limitée au bureau dans le contexte de crise sanitaire pour 66% des représentants des salariés interrogés

Questionnés sur les pratiques du télétravail avant le 9 juin dans le contexte de crise sanitaire, les représentants des salariés déclarent pour une grande majorité d'entre eux que la présence dans l'entreprise était possible de 1 à plusieurs jours par semaine. Pour 19% d'entre eux, la présence au bureau était exigée jusqu'à plusieurs jours par semaine.

> Une amélioration de la qualité du travail, moins de stress et de fatigue mais plus d'isolement et une augmentation du temps de travail

Si l'enquête montre que, pour 40% des représentants des salariés interrogés, la qualité du travail est améliorée par le télétravail, ils sont 26% à estimer qu'il la détériore. Les inconvénients les plus cités sont l'isolement, des équipements mal adaptés, un manque d'échanges et une augmentation du temps de travail. Selon les répondants à l'enquête, les principaux avantages sont la réduction du stress et de la fatigue, un meilleur équilibre vie professionnelle/vie personnelle et une meilleure concentration et efficacité.

> Pour la nette majorité des personnes interrogées, les négociations ou renégociations d'accords sont prévues dès 2021

Pour 72% des représentants des salariés qui ont un accord dans leur entreprise, une renégociation est prévue en 2021 ou 2022. 61% des représentants de salariés qui n'ont pas d'accord dans leur entreprise déclarent également qu'une négociation est prévue en 2021 ou 2022.

Interrogés sur les améliorations attendues dans le cadre de ces négociations ou renégociations d'accords, les répondants déclarent attendre du matériel adapté, de nouvelles pratiques de management à distance et plus de jours de télétravail.

> Pour 64% des personnes interrogées la crise sanitaire a été un levier en faveur du télétravail

Les représentants des salariés estiment pour une grande majorité d'entre eux que la crise sanitaire a accéléré la mise en place d'accord dans leur entreprise.

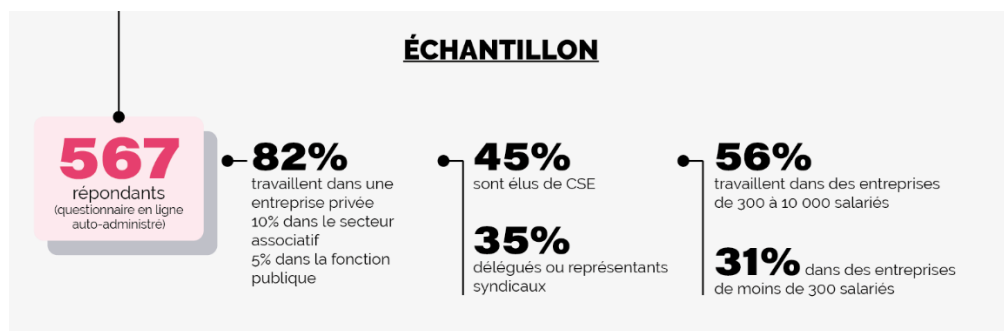
> La crise a transformé le regard porté sur le télétravail

Si le regard sur le télétravail a changé depuis la crise sanitaire, 64% des représentants des salariés estiment qu'il a évolué du côté des salariés contre 43% pour les directions.

Pour Olivier Laviolette du cabinet Syndex :

« L'enquête démontre qu'il y a une actualité de négociations ou de renégociations d'accords pour la majorité des entreprises dès 2021. Nous notons également qu'un nombre significatif de répondants souhaiterait pouvoir augmenter la fréquence du télétravail et assouplir les critères d'éligibilité, cela renvoie directement à la problématique d'égalité entre les salariés portée par notre cabinet. »

Méthodologie et profil des personnes interrogées



À propos de Syndex

Syndex est un cabinet d'expertise au service des représentants des salarié-e-s depuis près de 50 ans. Pionnier dans la défense des intérêts des salariés, sa vocation est de conseiller et d'accompagner les CSE ainsi que les organisations syndicales. Implanté sur tout le territoire français à travers 17 sites en France et en Europe à travers 8 bureaux, Syndex compte aujourd'hui 400 experts engagés aux côtés des salarié-e-s. Tous les membres de Syndex participent depuis l'origine à la prise des décisions et élisent les dirigeants. En 2011, Syndex est devenu une Scop et a ainsi renforcé son appartenance à l'économie sociale et solidaire.

Contact presse >> Laura Metais : 07.61.56.13.17 – Sandrine Bonamy : 06 66 43 17 57

Contact mail : l.metais@syndex.fr - s.bonamy@syndex.fr

www.syndex.fr / [Twitter](#) / [Facebook](#)